RECTIFICATIFS

Rectificatif à la décision 2013/743/UE du Conseil du 3 décembre 2013 établissant le programme spécifique d'exécution du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020» (2014-2020) et abrogeant les décisions 2006/971/CE, 2006/972/CE, 2006/973/CE, 2006/974/CE et 2006/975/CE

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 347 du 20 décembre 2013)

Page 1038, annexe II, point 3, «Section III. Priorité "Défis de société"», second alinéa:

au lieu de: «En outre, pour chacun des défis, les progrès seront évalués en fonction de leur contribution aux objectifs spécifiques qui figurent en détail à l'annexe I du règlement (UE) nº 104/2013.»

lire: «En outre, pour chacun des défis, les progrès seront évalués en fonction de leur contribution aux objectifs spécifiques qui figurent en détail à l'annexe I du règlement (UE) n° 1291/2013.»

Rectificatif à l'adoption définitive (UE, Euratom) 2015/339 du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 69 du 13 mars 2015)

À la section III, «Commission», les lignes budgétaires suivantes:

02 05 11, 04 03 11, 06 02 04, 07 02 05 01, 07 02 05 02, 07 02 06, 09 02 03, 09 02 04, 15 02 12, 18 02 04, 18 02 05, 18 02 06, 32 02 10, 33 02 06, 33 02 07 et 33 03 04

doivent être lues comme des crédits dissociés.